

CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DU CHEVAL LUSITANIEN 2024 RÈGLEMENT DU CONCOURS

Dates : le concours se déroule du **28 au 29 septembre 2024**.

Lieu : École Provinciale d'Élevage et d'Équitation de **Gesves** - Rue du Haras, 16 - 5340 GESVES Belgique

Ce concours est réservé aux animaux inscrits dans le Livre Généalogique de la Race Lusitanienne (Studbook APSL) et aux membres de l'ABEL en ordre de cotisation ou aux membres d'une association nationale d'éleveurs de chevaux lusitaniens reconnue par l'APSL.

Chaque candidat représentera également son pays.

Pour le concours de Modèles et Allures la nationalité est celle du propriétaire.

Pour les épreuves de fonctionnalité et d'Equitation de Travail, la nationalité est celle du cavalier.

1. INSCRIPTIONS ET CONDITIONS D'ADMISSION

Chaque association nationale est responsable de la sélection de ses participants nationaux en respectant le Règlement Général ainsi que chaque règlement propre à chaque discipline.

- Pour les épreuves de Modèles et Allures, ils devront se reporter à : « Annexe – Concours de Modèle et Allures » ci-après.

- Pour les épreuves d'Equitation de Travail, ils devront se reporter au Règlement de la World Association for Working Equitation consultable sur le site de la WAVE (<http://wawe-official.com>), excepté l'épreuve de tri du bétail qui n'aura pas lieu.

- Pour les épreuves de fonctionnalité, ils devront se reporter à : « Annexe – Concours de fonctionnalité » ci-après.

Les inscriptions doivent être effectuées, impérativement **au plus tard le 17 septembre 2024 à minuit**, via le site internet de l'ABEL <https://www.abel-lusitano.be>.

Les frais d'inscriptions au concours ainsi que les réservations de boxes doivent impérativement être payés avant le début du concours via le site internet de l'ABEL <https://www.abel-lusitano.be>.

En cas de non-participation, le paiement restera dû, même pour les boxes, excepté sur présentation d'un certificat vétérinaire.

Le brassard avec le numéro de participation sera remis contre remise du passeport du cheval si les conditions énumérées au présent règlement sont respectées et si toutes les factures dues à l'ABEL ont été acquittées. Les animaux engagés doivent être présentés au Jury, à l'endroit fixé à cet effet sur le site et selon le planning affiché.



Les animaux qui n'auront pas de numéro de participation (brassard) ne pourront pas entrer en piste ni participer aux épreuves.

2. NORMES SANITAIRES

Tous les animaux inscrits devront être identifiés conformément à la législation en vigueur. Chaque cheval devra disposer d'un passeport validé par l'association nationale, de modèle européen et être identifié par un microchip (transpondeur électronique) répondant aux normes européennes.

Tous les animaux engagés devront respecter les normes sanitaires et d'hygiène suivantes :

- a. Vaccination contre la grippe équine (influenza) et le tétanos : la vaccination est obligatoire à partir de un an.

Pour être considéré comme vacciné contre la grippe équine, tout cheval doit avoir fait l'objet :

- d'une primo-vaccination constituée de 2 injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps de 21 jours au moins et de 92 jours au plus
- de rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre 2 injections n'excède pas 12 mois. Le schéma de base de la vaccination contre le tétanos consiste en 2 injections à 1 mois d'intervalle suivies d'un rappel annuel.

- b. Vaccination contre la rhinopneumonie : la vaccination est fortement conseillée.
- c. Absence de signes de maladie, en particulier de nature infectieuse ou contagieuse, conformément aux conditions d'admission au Livre des Reproducteurs. Le Président du concours se réserve le droit d'exclure sur le champ un animal qui présenterait des signes de maladie confirmés par le vétérinaire présent sur place. L'animal devra quitter le site du concours immédiatement.
- d. Vaccination contre la rage pour les chevaux provenant des régions infectées.

3. ARRIVEE DES CHEVAUX

Les chevaux peuvent arriver à partir du vendredi 27 septembre 2024 après-midi, les passeports des chevaux devront être déposés au secrétariat général du concours avant le début des épreuves.

4. TRANSPORT/ ENTRETIEN / SURVEILLANCE DES CHEVAUX

Le transport, l'entretien et la surveillance des animaux participant au Concours seront assurés par les propriétaires, à leurs frais.

De même que leur alimentation et abreuvement.

ANNEXE : CONCOURS DE MODELE ET ALLURES

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sont admis au Concours les animaux des classes décrites au point 4 ci-dessous et qui obéissent aux conditions suivantes :

- a. Capacité à être présentés en main, à l'arrêt et aux trois allures. Pour les classes qui le nécessitent le cheval doit pouvoir être présenté monté aux trois allures.
- b. Inscription au Livre des Naissances du Livre Généalogique de la Race Lusitaniennne.
- c. Les présentateurs ne seront autorisés à entrer en piste qu'en tenue appropriée. Tenue de présentation : portugaise, anglaise ou de présentation (pantalon blanc + chemise blanche). Harnachements et costume du cavalier assortis : costume et harnachements à la portugaise recommandés. Tenue de concours autorisée pour les cavaliers. En cas de tenue non appropriée, l'accès au concours sera refusé. Les chevaux seront toilettés.
- d. Interdiction d'utiliser une aide autre que le présentateur afin de permettre une meilleure évaluation de l'allure et de l'énergie naturelle du cheval. L'aide au présentateur sera fournie le cas échéant par l'organisation.
- e. Les animaux devront être présents deux heures avant le début de leur épreuve et se tenir à disposition du vétérinaire en vue de vérifier l'identification du cheval et le carnet sanitaire.
- f. Tous les animaux devront être identifiés conformément à l'AR du 16 juin 2005 (voir le site Web de l'ABEL <https://www.abel-lusitano.be/pages/les-services/identification-des-equides>)

Conditions supplémentaires pour les candidats à l'admission au Livre des Reproducteurs :

- a. Etre en possession d'un signalement récent et complet datant de moins de six mois (ou confirmation récente par un vétérinaire de l'identification incluse dans le passeport).
- b. Rester à la disposition du jury d'admission pour être toisé à un endroit désigné.
- c. Le cheval doit posséder un microchip.
- d. Pour les mâles, un spermogramme récent (daté de moins de 6 mois) devra être présenté avant le début du Championnat. Le rapport devra être conforme au modèle suivant : [2023-espermogram-english-vf.pdf \(abel-lusitano.be\)](#)
- e. Les juments seront uniquement présentées en main.
- f. Prendre connaissance de la dernière version du Règlement du Studbook de la Race Lusitaniennne (voir site de l'APSL : <https://www.cavalo-lusitano.com/en/lusitano-horse/stud-book-rules>).

2. DEROULEMENT DES EPREUVES ET CLASSEMENT

1. Le jugement et le classement des chevaux sera effectué par des juges désignés par l'APSL. Dans les classes où participent des animaux provenant de l'élevage d'un ou plusieurs membres du jury, ce(s) membre(s) sera(ont) remplacé(s) par un ou plusieurs autre(s) juge(s) ou s'abstiendront.

Dans le but d'éviter des confusions devenues trop fréquentes entre les points reçus en Modèle et Allures et ceux attribués lors des admissions comme reproducteur, l'APSL a pris le parti de ne plus avoir recours à un système de points dans le Modèle et Allures.

En principe, les épreuves sont jugées en deux phases :

- Tous les candidats entrent en piste en même temps suivant l'ordre des numéros du programme. Les juges observent les allures et l'ensemble du cheval et effectuent une sélection si nécessaire.
- Ensuite les juges examinent les sélectionnés du point de vue morphologique. Ils donnent un classement qu'ils accompagnent éventuellement d'un commentaire justifiant ce classement. Pendant ce temps tous les autres concurrents pourront rester en piste. S'il y a moins de dix inscrits dans l'épreuve, tous les chevaux participent directement à la seconde phase, la première n'a pas lieu.

2. Le classement sera fait jusqu'au quatrième concurrent ou jusqu'à 1/4 du nombre d'animaux présents au classement, quand ils seront plus de seize.

3. Les prix sont attribués aux propriétaires des animaux classés.

4. Les décisions du juge sont souveraines et sans appel, à moins qu'elles n'aient été prises en violation des dispositions expresses du présent Règlement.

5. Toute réclamation devra indiquer la disposition réglementaire violée et quand cela s'est produit.

6. Les réclamations seront adressées par écrit au Président du Jury (à défaut le Président de l'A.B.E.L. ou son représentant), avant la clôture du Championnat.

3. RESULTATS ET PRIX

1. Les animaux qui obtiendront les classements "Excellent" et "Très Bien" recevront une médaille d'or et d'argent, respectivement.

A l'exception des poulains sous la mère (classe F5), des juments présentées à la main (à partir de 4 ans) (classe F7), et des mâles hongres présentés montés (classe M7) qui ne peuvent prétendre aux médailles mais qui pourront bénéficier d'une distinction.

2. Le titre de Champion et de Championne sera attribué par les juges au meilleur animal de chaque sexe, parmi ceux qui auront obtenu une médaille d'or dans une des catégories. Si aucune médaille d'or n'a été attribuée, on fera de même avec les médailles d'argent.

Les classes de Champions sont les suivantes :

- **Championne des femelles** pour la meilleure des femelles
- **Champion des mâles** pour le meilleur des mâles

3. Le titre de **Champion des Champions** sera attribué par les juges au meilleur des 2 champions.

4. Prix du meilleur éleveur.

Ce prix sera attribué à l'éleveur (pas le propriétaire) qui totalisera le plus de points en prenant en compte le total des points récoltés par le classement de ses trois meilleurs produits.

Un animal classé premier dans une épreuve rapporte 5 points, un animal classé deuxième dans une épreuve rapporte 3 points et un animal classé troisième dans une épreuve rapporte 2 points, un animal classé quatrième dans une épreuve rapporte 1 point.

Un bonus de 5 points sera attribué par médaille d'or et de 3 points par médaille d'argent.

Pour les épreuves de descendance, la moitié des points reviendra à l'éleveur du géniteur et l'autre moitié à l'éleveur des produits.

Chaque titre de Champion rapporte 5 points supplémentaires.

5. Le titre de la **meilleure femelle, née et élevée en Belgique** et le titre du **meilleur mâle, né et élevé en Belgique** sera attribué par l'A.B.E.L. en concertation avec les juges au meilleur animal de chaque sexe, parmi ceux qui auront obtenu une médaille d'or dans une des catégories. Si aucune médaille d'or n'a été attribuée, il en sera de même avec les médailles d'argent. Les chevaux qui pourront prétendre à ces titres doivent disposer d'un passeport délivré par l'A.B.E.L.

Les titres décernés par l'A.B.E.L. :

- Prix A.B.E.L. – Meilleure femelle belge, pour la meilleure des femelles née et élevée en Belgique
- Prix A.B.E.L. – Meilleur mâle belge, pour le meilleur des mâles né et élevé en Belgique

4. CLASSES DU CONCOURS

Pour qu'une classe soit ouverte, il suffit qu'un animal y soit inscrit. Cependant, pour des raisons d'organisation, cette classe pourra être reportée à un autre moment de la journée (horaire à confirmer au secrétariat du concours le jour même). Les classes comprenant au minimum trois chevaux inscrits se dérouleront selon les horaires prévus au programme. Il n'y a pas d'inscriptions sur place sauf cas exceptionnel soumis à l'organisateur.

MODÈLE ET ALLURES FEMELLES :

- Classe F1 1 an
- Classe F2 2 ans
- Classe F3 3 ans
- Classe F4 Juments suitées
- Classe F5 Poulains sous la mère (meilleur poulain)
- Classe F6 Descendance (3 produits de 2 étalons différents minimum)
- Classe F7 Juments présentées à la main (à partir de 4 ans)
- Classe F8 Juments montées (à partir de 4 ans)

MODELE ET ALLURES MÂLES :

- Classe M1 1 an
- Classe M2 2 ans

- Classe M3 3 ans
- Classe M4 4 ans, présentés montés
- Classe M5 5 ans et plus présentés montés
- Classe M6 Descendance d'étalons (3 produits par 3 juments différentes minimum)
- Classe M7 Hongres montés (à partir de 4 ans)

Dans les classes de descendance, la présence du géniteur est facultative.

Le galop étant l'une des qualités différenciatrices du cheval Lusitanien, il a été décidé par l'APSL d'engager une démarche pour intégrer cette allure dans les épreuves présentées à la main. Ainsi, les animaux des classes à partir de trois ans (Mâles et Femelles) devront être présentés dans les trois allures.

Dans les classes mâles montés (M4 et M5), les animaux devront avoir le développement morphologique complet des organes génitaux, qui sera obligatoirement contrôlé par le Jury d'Admission.

Dans les classes montées et trois ans (Mâles et Femelles) les animaux seront présentés dans un rectangle, les présentateurs/cavaliers disposant d'un temps de 3 minutes pour présenter leurs animaux, où ils devront les montrer dans les trois mouvements, pour les deux mains. A l'issue du temps imparti, les juges finiront de juger l'animal.

Les classes d'un et deux ans (Mâles et Femelles) seront également présentées dans un rectangle, au pas et au trot.

Les chevaux seront uniquement présentés en main ou montés, pas de présentation en liberté.

5. COMPOSITION DU JURY

Président du jury :

Mr. Rui Almeida

Juges internationaux de la race du cheval lusitanien :

Mr. Rui Almeida

Mr. Tiago Gomes

ANNEXE : CONCOURS DE FONCTIONNALITE

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes uniquement aux chevaux pur-sang lusitanien inscrits au studbook au Livre des Naissances.

Les cavaliers devront être en ordre de licence dans leur pays de provenance.

Le concours est "OPEN". Il n'est donc pas indispensable d'avoir gagné au préalable d'autres compétitions ou une médaille pour participer.

On ne peut **participer** qu'à une épreuve par jour avec le même cheval. Toutefois, la participation avec un autre cheval dans une autre épreuve reste possible (p.ex. : un cavalier qui monte en Juniors peut, le même jour, monter un cheval dans les épreuves pour Jeunes Chevaux).

2. DEROULEMENT DES EPREUVES

Le Règlement de Dressage de la FEI - Fédération Équestre Internationale (édition 2024) est d'application : [FEI Dressage Rules 2024 Clean Version Final 0.pdf](#)

Toutes les épreuves de Dressage se dérouleront sur une piste de 20 m x 60 m.

Chaque catégorie se compose d'une seule épreuve le samedi 28 septembre 2024.

3. CATEGORIES DU CONCOURS/REPRISES

Jeunes chevaux :

- Test 4 ans : [Young Horses 4 YO 2022 \(fei.org\)](#)
- Test 5 ans : [Young Horses 5 YO Final 2022 \(fei.org\)](#)
- Test 6 ans : [Young Horses 6 YO Final 2022 \(fei.org\)](#)
- Test 7 ans : [Young Horses 7 YO Final 2022 \(fei.org\)](#)

Saint-Georges :

- Test Saint-Georges: [Prix St Georges 2022 \(fei.org\)](#)

Grand prix :

- Test Grand prix : [Grand Prix 2022 \(fei.org\)](#)



4. COMPOSITION DU JURY

- GONÇALVES Miguel (10034593)
- HAMOEN Adriaan F. (10052190)